

Fédération Nationale des Infirmiers



N. REF. : TP/CB – N°114

Paris, le 8 mars 2010

Objet : Lettre ouverte
Proposition d'Assises de la médecine de ville

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
PALAIS DE L'ELYSEE
55, rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS

Monsieur le Président,

Lors d'une intervention à Laon le 2 mars dernier, vous avez souligné les très graves difficultés de notre système de santé, concernant entre autres la lente asphyxie des hôpitaux en dépit des moyens croissants que la collectivité leur consacre, et de l'abnégation des personnels.

Vous avez dans ce contexte appelé de vos vœux une réorganisation de la médecine libérale et une plus grande implication de ses acteurs dans la prise en charge des patients en vue de soulager la sphère hospitalière.

En écho à cette demande, nous avons le plaisir de vous confirmer une très bonne nouvelle : la reconfiguration que vous appelez de vos vœux est d'ores et déjà à portée de mise en œuvre avec une frange importante des acteurs de la médecine de ville, s'agissant entre autres des 68.000 infirmiers en exercice libéral, deuxième corporation en nombre immédiatement après celle des médecins.

Cette reconfiguration urgente nécessite toutefois une évolution de la cartographie et de l'organisation relative des acteurs, que la mission confiée à Monsieur Michel LEGMANN, Président du C.N.O.M., doit prochainement proposer. A cet égard, nous regrettons que ces travaux portant sur la refondation de la médecine de ville, donc de l'ensemble des acteurs de la sphère libérale, soient menés par une équipe d'experts exclusivement composée de médecins.

Cette situation suscite d'autant plus de perplexité que vous avez, lors de l'annonce de cette mission le 13 janvier à Perpignan, avec une lucidité que nous avons saluée, nommément cité le rôle essentiel des infirmiers et des pharmaciens d'officine dans une organisation renouvelée de la médecine de ville.

Pour autant, bien que regrettant cette comitologie de la « mission LEGMANN » qui exclut ces deux indispensables catégories de professionnels de santé, **nous affichons notre soutien plein et entier à votre analyse exprimée le 2 mars à Laon.**

A cet égard et comme vous l'avez indiqué, la grave inadéquation de notre système de santé, tant sur le volet budgétaire qu'en matière d'efficacité et de qualité des prestations servies à nos concitoyens, conduit à un risque majeur de rupture du pacte social.

Ce risque ne pourra être endigué puis écarté tant que les réflexions conduiront à une organisation centrée, d'une part autour d'une logique de structures, d'autre part autour d'un rejet contre-productif de l'expertise des professions libérales autres que le seul corps médical. Isaac NEWTON n'a-t-il pas affirmé : « Les hommes construisent trop de murs, pas assez de ponts » ?

Nous, infirmiers libéraux, nous déclarons fin prêts à répondre à l'ambition que vous affichez pour nos concitoyens par le jeu d'une profonde refondation d'une organisation de santé aujourd'hui inégalitaire et génératrice de dérives budgétaires inquiétantes.

En effet, les infirmiers libéraux se sont les premiers organisés pour accueillir, sans générer de files actives d'attente, les patients aujourd'hui dirigés vers les établissements, ou qui en sortent, en assurant une permanence et une continuité des soins dont les potentialités sont aujourd'hui largement sous-employées.

En outre, les infirmiers libéraux - et notre Organisation est en pointe sur ce sujet aux côtés des institutions de la gouvernance et des industriels spécialisés - sont très impliqués dans l'appropriation des technologies de communication.

Ces technologies aujourd'hui disponibles peuvent assurer, sous réserve qu'elles bénéficient d'une volonté politique au plus haut niveau, **une montée en puissance rapide des coopérations interprofessionnelles et du partage des compétences à législation constante, dans un environnement sécurisé au service d'un bien-être équitable pour tous nos concitoyens.**

Sur ces sujets, la F.N.I., première organisation professionnelle au service des infirmiers libéraux, ne revendique bien sûr pas le monopole des idées. Eussions-nous pris le temps de nous y employer, ce courrier rédigé dans l'urgence de la situation que vous décrivez avec pertinence aurait à l'évidence pu être cosigné par une majeure partie des représentants syndicaux et ordinaires de notre profession.

Concrètement et afin d'appuyer la dynamique que vous appelez de vos vœux, nous proposons de tenir rapidement, sous votre haut patronage, des « Assises pour une organisation renouvelée du système de santé de ville ». Ces assises, que nous proposons d'organiser avec le concours des ministères impliqués dans leur réussite, associeront, sans exclusive, les trois principaux acteurs du service de premier recours que vous avez clairement désignés, à savoir les médecins, les infirmiers et les pharmaciens d'officine.


L'attractivité territoriale, l'adaptation de notre schéma sanitaire et médico-social, la réponse équitable aux besoins de tous nos concitoyens, ne peuvent exister sans une mobilisation de l'ensemble des forces vives de la médecine de ville pour venir en aide à une sphère hospitalière en grave danger.

Nous sommes à vos côtés pour mener la refondation que vous appelez de vos vœux, pour la France et pour nos concitoyens.

Dans l'attente de la suite que vous souhaitez donner à notre proposition, et en nous tenant prêts à vous rencontrer, ou le Conseiller vers lequel vous souhaitez nous orienter,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Philippe TISSERAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Tisserand', written over a light grey rectangular background.

Président de la F.N.I.

P.J. – Présentation de la F.N.I.



La Fédération Nationale des Infirmiers – www.fni.fr - a été fondée en 1949. Première organisation représentative des infirmiers libéraux (68 000 professionnels), elle fédère aujourd'hui 90 syndicats répartis en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre mer. La FNI a conclu en 2008 avec l'UNCAM (Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie) un accord de régulation démographique innovant, cité en exemple à plusieurs reprises par le Président de la République et visant à améliorer l'accessibilité aux soins ambulatoires. Dès 2009 la FNI a fait du développement de la télésanté l'un des axes stratégiques de sa politique fédérale, participant activement aux groupes de travail de la mission du député Pierre Lasbordes, chargé par le Premier ministre d'un rapport sur le développement de la télésanté en France. La FNI est membre du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance maladie, de la Conférence Nationale de Santé, de l'Union Nationale des Professions de Santé, de l'Union Nationale des Professions libérales. La FNI a intégré en 2009 le Haut Conseil Français de la Télésanté et des Coopérations Francophone (Commission GALIEN), le Conseil d'administration d'Interop' Santé (Organisme de normalisation), et œuvre aux côtés des représentants d'industries spécialisées GIXEL et LESISS. La FNI adhère au SIDIIEF (Secrétariat International des Infirmières et Infirmiers de l'Espace Francophone)

Contact : Philippe TISSERAND - Président